

Suite aux articles récemment parus dans le quotidien l'UNION (dimanche 30 septembre et lundi 1^{er} octobre) concernant le « projet de barrage sur le Petit Gland », nous souhaiterions apporter quelques éléments correctifs sur les points suivants :

- L'Entente Oise-Aisne mène une réflexion **globale** de réduction du risque inondation à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne. Le **choix raisonné et motivé** (plusieurs études ont été menées) d'implantation d'un bassin de surstockage en amont de Saint-Michel sur le Petit Gland répond à cette logique supra-locale de solidarité de bassin. Il ne bénéficiera donc pas qu'uniquement aux habitants d'Hirson mais aussi aux habitants de Neuve-Maison, Ohis, Effry, Luzoir, Gergny, Etréaupont et Saint-Michel, qui se verra doter de protections rapprochées dans le quartier de la Roche.

Les effets attendus de l'ensemble de ces dispositions permettront une économie de dommages à la société, et donc aux contribuables, en cas de fortes crues (période de retour : 30 ans), de 18 millions d'euros. Le débit d'une crue cinquantennale à Hirson passera de 158 m³/s à 142 m³/s et celui d'une crue centennale (limite de la plage d'efficacité du site de Saint-Michel) de 190 m³/s à 150 m³/s. Le projet est conçu pour permettre une surinondation dans des parcelles agricoles pour protéger les zones urbanisées en aval sans incidence sur les zones urbanisées en amont ;

- En ce qui concerne la **sécurité**, l'Entente aura pour obligation de procéder à la surveillance et à l'entretien de l'ouvrage. Des états des lieux périodiques, bien plus fréquents que ceux imposés par la réglementation, permettront d'apprécier la fiabilité du dispositif mis en place. L'étude de rupture, finalisée dès 2009, sur une éventuelle rupture de digue, a très clairement démontré que les lieux de concentration de population (groupe scolaire de 630 enfants) situés au plus près de la digue étaient hors d'eau, même dans un scénario catastrophe (crue de période de retour de 5000 ans).

- L'ensemble des travaux réalisés par l'Entente Oise-Aisne prend en considération **l'inventaire environnemental** et des mesures compensatoires accompagnent systématiquement ces travaux. Les espèces protégées sont prises en considération et sur Saint-Michel, un travail de collaboration avec les acteurs de l'environnement afin de préserver au mieux la mulette épaisse et la gagée jaune, témoigne de cette volonté de préservation.

Coordonnées :

Entente Oise-Aisne
11, cours Guynemer
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 38 83 83
Fax : 03 44 38 83 80
www.eptb-oise.fr